



2018/0356M(NLE)

5.12.2019

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission du commerce international

sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam
(2018/0356M(NLE))

Rapporteure pour avis: Isabel Wiseler-Lima

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission du commerce international, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle que le Parlement a donné son approbation à l'accord-cadre global de partenariat et de coopération (APC) entre l'Union européenne et le Viêt Nam le 17 décembre 2015¹, qui définit les futures relations et vise à renforcer la coopération autour des enjeux mondiaux et régionaux; relève avec inquiétude que la situation des droits de l'homme dans le pays s'est détériorée depuis l'entrée en vigueur de l'APC;
2. regrette que la Commission n'ait pas procédé à une analyse de l'impact, sur les droits de l'homme, de l'accord de libre-échange UE-Viêt Nam, alors qu'elle avait été invitée à le faire par le Parlement, ce qui est contraire à la décision du Médiateur européen de 2015 ainsi qu'aux engagements pris dans le plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, et invite la Commission à procéder immédiatement à cette analyse d'impact; souligne que la Commission s'est également engagée à effectuer une analyse *ex post* de l'impact économique, social et environnemental;
3. souligne l'importance stratégique du Viêt Nam en tant que partenaire essentiel de l'Union européenne en Asie du Sud-Est et parmi les pays de l'ANASE, en particulier, mais pas exclusivement, en ce qui concerne les négociations sur le changement climatique, la bonne gouvernance, le développement durable, le progrès économique et social et la lutte contre le terrorisme; souligne que le Viêt Nam doit devenir un partenaire de la promotion des droits de l'homme et des réformes démocratiques; constate que le Viêt Nam présidera l'ANASE en 2020; souligne la nécessité, pour l'Union européenne comme pour le Viêt Nam, de respecter et de mettre en œuvre intégralement l'accord de Paris;
4. salue l'accord signé le 17 octobre 2019 entre l'Union européenne et le gouvernement du Viêt Nam en vue de l'établissement d'un cadre pour la participation du Viêt Nam à des opérations de gestion de crises menées par l'Union européenne; souligne que le Viêt Nam est le deuxième pays partenaire d'Asie à signer un accord-cadre de participation avec l'Union européenne; souligne que l'accord constitue une avancée importante dans les relations entre l'Union européenne et le Viêt Nam;
5. prend acte des efforts déployés par le Viêt Nam pour entreprendre un programme de réformes, notamment en ce qui concerne les droits environnementaux et les droits des travailleurs inscrits dans le chapitre sur le développement durable de l'accord de libre-échange (ALE); invite le gouvernement vietnamien à adopter toutes les mesures législatives et non législatives voulues pour garantir et effectivement mettre en œuvre le plus haut niveau possible de normes en matière de droits de l'homme, y compris, notamment, de normes en matière de travail et d'environnement; se félicite de la ratification de six des huit conventions fondamentales de l'OIT, à savoir les conventions n° 29 sur le travail forcé, n° 100 et 111 sur la non-discrimination, n° 138 et 182 sur le travail des enfants et, plus récemment, la convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective; invite instamment le gouvernement vietnamien à ratifier

¹ Textes adoptés de cette date, P8_TA(2015)0467.

rapidement et à mettre en œuvre intégralement les conventions en suspens; demande un mécanisme exécutoire effectif qui s'applique au chapitre sur le commerce et le développement durable ainsi qu'un calendrier précis, public et contraignant pour la ratification de la convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical et de la convention n° 105 de l'OIT sur l'abolition du travail forcé;

6. reste préoccupé par les violations des droits de l'homme au Viêt Nam, notamment par la condamnation, l'intimidation politique, la surveillance intrusive, le harcèlement, les attaques, les enlèvements et les procès inéquitables d'activistes politiques, de journalistes, de blogueurs, de dissidents et de défenseurs des droits de l'homme, par la limitation de la liberté religieuse, de la liberté d'expression et de la liberté d'association ainsi que par l'application de la peine de mort; invite le Viêt Nam à instaurer un moratoire sur la peine de mort et à prendre des mesures immédiates en vue de son abolition; déplore vivement que le nombre de prisonniers politiques et de journalistes, de blogueurs et de défenseurs des droits de l'homme, des travailleurs, de la liberté religieuse et de l'environnement qui sont emprisonnés ait augmenté ces dernières années; demande la libération de toutes les personnes emprisonnées pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté d'expression ainsi que l'abandon de toutes les charges retenues contre elles;
7. souligne que les droits de l'homme constituent la pierre angulaire du chapitre sur le commerce et le développement durable de l'ALE; se dit préoccupé par le fait que l'ALE ne porte que sur un certain nombre de droits, majoritairement repris dans les conventions fondamentales de l'OIT; demande par conséquent d'y inclure les droits de l'homme de façon plus générale, accompagnés d'un mécanisme garantissant leur application effective; demande une évaluation périodique indépendante des effets de l'accord;
8. invite le Viêt Nam à mettre en œuvre les recommandations formulées lors du dernier examen périodique universel; invite les autorités vietnamiennes à mettre la législation du pays en conformité avec les normes et obligations internationales en matière de droits de l'homme, y compris le pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Viêt Nam est partie, notamment en révisant son code pénal, sa loi sur la cybersécurité et sa loi sur les croyances et la religion; prie le gouvernement vietnamien de mettre la législation régissant les rassemblements et les manifestations en conformité avec les droits de réunion et d'association;
9. souligne que l'article 13 de l'ALE consacre une vision coopérative qui repose sur des valeurs et des intérêts communs et tient compte des différences entre les niveaux de développement des parties; se félicite de la possibilité de résoudre les questions relevant de l'article 13 sur le commerce et le développement durable d'abord par le dialogue au sein du comité «Commerce et développement durable»; regrette que, si ces questions ne sont pas résolues, le deuxième mécanisme permettant à une partie de demander la convocation d'un groupe d'experts indépendant puisse rester subordonné aux procédures propres aux parties et à leur volonté d'y avoir recours; invite l'Union européenne et le Viêt Nam à mettre en place un mécanisme indépendant de contrôle des droits de l'homme et un mécanisme de plainte indépendant constituant, pour les citoyens et les acteurs locaux concernés, un moyen de recours effectif et un instrument contre les éventuelles retombées négatives de l'accord de libre-échange sur les droits de l'homme,

notamment par l'application du mécanisme de règlement des différends entre États au chapitre sur le commerce et le développement durable;

10. souligne que l'ALE crée un lien institutionnel et juridiquement contraignant avec l'APC; signale que l'article 1^{er} de l'APC contient une clause type sur les droits de l'homme, qui peut donner lieu à des mesures appropriées, notamment, en dernier ressort, la suspension sans délai de l'APC ou de certaines parties de celui-ci; rappelle que, dans l'affaire 1409/2014/MHZ relative à l'ALE UE-Viêt Nam, le Médiateur européen a conclu que le préambule de l'ALE UE-Viêt Nam et d'autres instruments traditionnels, tels que la clause relative aux droits de l'homme de l'APC ou le dialogue sur les droits de l'homme, ne suffisent pas à garantir le respect suffisant des obligations de l'Union européenne, notamment lorsque la législation du pays tiers n'est pas conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme; demande la mise en place d'un mécanisme de contrôle de la mise en œuvre de la clause sur les droits de l'homme sur la base d'évaluations périodiques ainsi que d'une procédure fixant des conséquences claires et crédibles en cas de violation de l'accord;
11. constate avec inquiétude que la société civile indépendante vietnamienne a été victime de violents actes de répression et que nombre de ses représentants agissent dans la clandestinité par peur des persécutions et des représailles; encourage la Commission à renforcer l'assistance technique et les fonds disponibles pour le développement de la société civile indépendante vietnamienne afin d'aider le pays à respecter ses obligations internationales en matière de droits de l'homme et à contribuer au contrôle de la bonne application de l'article 13 de l'ALE; invite la Commission à veiller à ce que les groupes consultatifs internes (GCI) prévus par le chapitre sur le commerce et le développement durable comportent des représentants de la société civile véritablement indépendants ainsi qu'à préciser les mécanismes existants leur permettant de jouer pleinement leur rôle de surveillance de la mise en œuvre de l'ALE en toute sécurité sans peur de représailles;
12. souligne que le Parlement et sa délégation interparlementaire compétente doivent suivre et observer de près l'évolution de la situation au Viêt Nam ainsi que la mise en œuvre de toutes les parties de l'ALE afin de pouvoir réagir à l'évolution de la situation sur le terrain; invite le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission à coopérer étroitement avec le Parlement lors de la préparation des dialogues annuels sur les droits de l'homme, des réunions de compte rendu qui s'y rapportent et des mises à jour de la stratégie de l'Union européenne sur les droits de l'homme au Viêt Nam;
13. se dit fermement convaincu que des améliorations sont nécessaires au Viêt Nam en ce qui concerne l'état de droit, la bonne gouvernance, le développement durable et le respect des droits de l'homme;
14. invite la Commission et le SEAE à faire officiellement rapport au Parlement en ce qui concerne l'engagement du Viêt Nam à faire des progrès sur une série d'éléments relatifs aux droits de l'homme, indiqués dans sa résolution du 17 décembre 2015²;

² Résolution non législative du Parlement européen du 17 décembre 2015 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord-cadre global de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part

15. estime qu'il ne faut donner l'approbation à l'accord que si les autorités vietnamiennes libèrent les prisonniers politiques; souligne la nécessité de s'engager à l'égard d'un calendrier précis, convenu de commun accord avec la Commission, pour l'adoption de mesures législatives et non législatives effectives permettant de répondre aux préoccupations énoncées dans cette résolution; invite la Commission à répondre à ces préoccupations.

PROCÉDURE DE LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Titre	Conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam	
Références	2018/0356M(NLE)	
Commission compétente au fond	INTA	
Avis émis par Date de l'annonce en séance	AFET 24.10.2019	
Rapporteur(e) pour avis Date de la nomination	Isabel Wiseler-Lima 30.9.2019	
Examen en commission	14.10.2019	2.12.2019
Date de l'adoption	4.12.2019	
Résultat du vote final	+: 47	-: 7
	0: 8	
Membres présents au moment du vote final	Alexander Alexandrov Yordanov, Maria Arena, Traian Băsescu, Phil Bennion, Fabio Massimo Castaldo, Susanna Ceccardi, Włodzimierz Cimoszewicz, Gina Dowding, Tanja Fajon, Michael Gahler, Giorgos Georgiou, Raphaël Glucksmann, Klemen Grošelj, Bernard Guetta, Márton Gyöngyösi, Sandra Kalniete, Andrius Kubilius, Ilhan Kyuchyuk, David Lega, Nathalie Loiseau, Jaak Madison, Thierry Mariani, David McAllister, Vangelis Meimarakis, Sven Mikser, Javier Nart, Urmas Paet, Demetris Papadakis, Tonino Picula, Manu Pineda, Kati Piri, Diana Riba i Giner, Catherine Rowett, Nacho Sánchez Amor, Isabel Santos, Jacek Saryusz-Wolski, Radosław Sikorski, Sergei Stanishev, Hermann Tertsch, Idoia Villanueva Ruiz, Viola Von Cramon-Taubadel, Irina Von Wiese, Witold Jan Waszczykowski, Charlie Weimers, Isabel Wiseler-Lima	
Suppléants présents au moment du vote final	Andrea Cozzolino, Arnaud Danjean, Loucas Fourlas, Jytte Guteland, Andrzej Halicki, Martin Horwood, Katrin Langensiepen, Hannah Neumann, Juozas Olekas, Kris Peeters, Bert-Jan Ruissen, Mick Wallace, Javier Zarzalejos, Bernhard Zimmnick	
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Heidi Hautala, Gilles Lebreton, Geoffrey Van Orden	

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

47	+
NI	Fabio Massimo Castaldo, Márton Gyöngyösi
PPE	Alexander Alexandrov Yordanov, Traian Băsescu, Arnaud Danjean, Loucas Fourlas, Michael Gahler, Andrzej Halicki, Sandra Kalniete, Andrius Kubilius, David Lega, David McAllister, Vangelis Meimarakis, Kris Peeters, Radosław Sikorski, Isabel Wiseler-Lima, Javier Zarzalejos
RENEW	Phil Bennion, Klemen Grošelj, Bernard Guetta, Martin Horwood, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Javier Nart, Urmas Paet, Irina Von Wiese
S&D	Maria Arena, Włodzimierz Cimoszewicz, Andrea Cozzolino, Tanja Fajon, Raphaël Glucksmann, Jytte Guteland, Sven Mikser, Juozas Olekas, Demetris Papadakis, Tonino Picula, Kati Piri, Nacho Sánchez Amor, Isabel Santos, Sergei Stanishev
Verts/ALE	Gina Dowding, Heidi Hautala, Katrin Langensiepen, Hannah Neumann, Diana Riba i Giner, Catherine Rowett, Viola Von Cramon-Taubadel

7	-
ECR	Bert-Jan Ruissen, Jacek Saryusz-Wolski, Geoffrey Van Orden, Witold Jan Waszczykowski
GUE/NGL	Mick Wallace
ID	Gilles Lebreton, Thierry Mariani

8	0
ECR	Hermann Tertsch, Charlie Weimers
GUE/NGL	Giorgos Georgiou, Manu Pineda, Idoia Villanueva Ruiz
ID	Susanna Ceccardi, Jaak Madison, Bernhard Zimniok

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention